

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

Assistaient à la séance :

Messieurs NEZONDET S., Maire ; DUFOUR T., Madame DAUPHIN L., Adjoints ; Monsieur AUGER M., Madame HUSSON Ch., Monsieur BOURBONNAIS O., Madame MARY J., Monsieur DUVAUT F., Madame RONDEAU A., Monsieur BILHOT G., Madame PLEPELIC M., Messieurs OLLAR Ph., et VIAULT G., Conseillers.

Absentes excusées :

Mesdames NOBLET Ch., Adjointe, et BOUVIER S., Conseillères.

Pouvoirs :

Madame NOBLET Ch., Adjointe a donné pouvoir à Madame DAUPHIN L., Adjointe.

Madame BOUVIER S., Conseillère a donné pouvoir à Monsieur VIAULT G., Conseiller.

Monsieur BILHOT G. a été élu secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le compte rendu de conseil en date du 29 août 2014.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire indique au conseil que Madame PLEPELIC M., conseillère arrivera avec quelques minutes de retard.

CONVENTION POUR FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE VILLEBLEVIN :

Le Maire présente la nouvelle convention de répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants des communes voisines transmise par la Mairie de Villeblevin. Cette convention est établie pour l'année scolaire 2014-2015 et s'élève à 1 204.24 € pour deux enfants domiciliés sur notre commune et dont la mère travaille à Villeblevin. Le conseil après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention et à mandater la dépense correspondante. Il est demandé qu'un nouveau courrier soit fait au Maire de Villeblevin en ce sens.

Madame PLEPELIC arrive à 21 h 00 et prend part au vote de ce point.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE : DEGREVEMENT SUR AUTO ENTREPRENEUR :

Le Maire informe le conseil que conformément à la législation en vigueur, il convient de prévoir au budget de la commune le dégrèvement des auto-entrepreneurs. Un virement de crédit est nécessaire en section de fonctionnement du compte 60624 produits de traitement au compte 73923 reversement sur FNGIR pour un montant de 1 500,00 €. Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à ces virements de crédits.

AVENANT AU CONTRAT DE PRET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Le Maire donne connaissance de l'avenant à la convention de prêt de l'école élémentaire, qui prévoit la modification des deux clauses suivantes : modification du préavis des remboursements anticipés temporaires et modification de la clause de cession. Les autres modalités restant inchangées. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les clauses modifiées telles que présentées par le crédit agricole et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD :

Le Maire informe le conseil que lors du conseil communautaire du 23 septembre dernier, la CCYN a modifié ses statuts afin d'intégrer la notion d' « animation sportive » et notamment d'intégrer l'animation sportive du territoire. Le Conseil communautaire ayant adopté ces modifications, demande aux communes membres de ratifier également ces changements. Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte les évolutions présentées.

VENTES DE VEHICULES : EXPRESS DU SERVICE TECHNIQUE ET CAMIONS DE POMPIERS :

- **Véhicule de marque Renault modèle express du service technique :**

Le Maire informe le conseil qu'il serait souhaitable de procéder à la cession du véhicule marque Renault modèle express du service technique qui a été remplacée par le véhicule Citroën berlingo. Il ajoute que ce véhicule ne sert plus, qu'il est toujours assuré tous risques depuis 6 ans, et que compte tenu de son état, il serait souhaitable de s'en séparer. Il propose que cette voiture soit destinée à la casse. Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de céder ce bien à la destruction, précise que si une personne souhaite en faire l'acquisition et propose une somme, il est donné autorisation au Maire pour l'encaisser, charge le Maire de réaliser toutes les démarches liées à cette cession, dit que la somme proposée sera inscrite au budget, et autorise le Maire à sortir ce véhicule de l'inventaire communal.

➤ **Camions de pompiers incendie :**

Le Maire rappelle que suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule incendie, il est maintenant envisagé de procéder à la vente des deux camions incendie qui ont été remplacés. Il s'agit de deux camions de marque Ford, le premier équipé d'un dévidoir qui pourrait être vendu 4 500,00 € et le second non équipé dont le prix de vente serait de 3 500,00 €. A cet effet, le Maire propose qu'un courrier soit fait aux centres de premières interventions locaux afin de leur proposer ces véhicules en laissant un délai d'un mois pour répondre à notre proposition. Il précise que dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'acheteur potentiel, il serait fait appel au site Web enchères pour procéder à la vente de ces deux véhicules. Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre ces deux camions aux prix énoncés ci-dessus, autorise le Maire à rédiger les courriers aux CPI et à recourir si nécessaire à Web enchères, à encaisser le montant des ventes, et charge le Maire de réaliser toutes les démarches liées à ces cessions.

EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN :

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été déjà vu lors de la précédente réunion de conseil du 29 août dernier. Il rappelle les grandes lignes de ce dossier et donne un exemple concret afin que le conseil puisse prendre position. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN :

Monsieur le Maire présente l'offre faite par l'entreprise PEV de Véron pour le traitement biologique des chenilles processionnaire du pin d'un montant de 469,92 € TTC. Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre faite par cette entreprise, et autorise le Maire à signer cette offre faite par cette société et à mandater la dépense correspondante.

AFFAIRES DIVERSES :

- Accord de subvention travaux de la rue Carnot partie haute: Monsieur DUFOUR informe du montant de la subvention qui a été accordée par le conseil général soit 3 729,00 € au titre des travaux sur voirie communale – programme 2014.

- Plan Communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVAUT de bien vouloir d'expliquer à l'ensemble du conseil à quoi sert un plan communal de sauvegarde. Monsieur le Maire précise que suite à sa visite à la sous-préfecture, des dates ont été fixées pour la finalisation de ce dossier.

- Départ de Monsieur le Sous-préfet : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Hamel-Francis Mekachera, sous-préfet de Sens qui annonce son départ pour les Alpes de Haute Provence, et précise qu'il est remplacé par Monsieur Hervé Doutez.

- Demande d'un commerçant ambulant : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un commerçant ambulant qui souhaite venir sur la commune le lundi soir. Il lui sera fait un courrier en demandant de changer de jour car ce jour-là il y a déjà un pizziolo.

- Communauté de Communes Yonne Nord (CCYN) : Monsieur le Maire dresse un résumé du conseil communautaire du 23 septembre dernier. Il précise que le Maire doit adresser un courrier à la CCYN et à la Préfecture afin de refuser le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents des EPCI. Mais aussi que la CCYN va intégrer les activités de l'ASLYN dans ses compétences, il a donc été procédé à un changement des statuts. De ces changements, découlent l'embauche d'agents d'animations, et d'un poste de directeur pour superviser toutes ces activités. Monsieur le Maire ajoute que le projet de base de loisirs du plan d'eau est abandonné du fait des difficultés rencontrées par l'ASLYN, la CCYN va plus s'orienter sur l'entretien de la piscine de Serbonnes. Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée communautaire que le conseil municipal de Vinneuf par délibération du 10 octobre 2008, avait autorisé l'ASLYN à pratiquer ces activités sur le site du plan d'eau des graviers.

- Local infirmier : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une administrée qu'il avait rencontrée pour la mise à disposition du local infirmier. Il précise qu'il ne sera pas possible de modifier le bail actuel. Monsieur VIAULT indique qu'il a également été contacté par cette personne et qu'il s'agit uniquement de lui mettre à disposition une salle afin de rencontrer des personnes ou d'y organiser des réunions avec les différents intervenants. Un courrier de réponse lui sera adressé.

- Périmètre de captage de Maison Blanche : Monsieur le Maire donne connaissance au conseil des avis des différentes administrations qui ont été sollicitées avant la mise à l'enquête publique du périmètre de protection du captage de maison blanche et leur fournit à chacun un plan de localisation des différentes zones.

- Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires (CCCSPV) : le Maire informe les conseillers de ce comité de la visite du Colonel Calimache, responsable du Groupement Nord du SDIS de l'Yonne, le vendredi 3 octobre prochain à 17 h 30 au Centre de Première Intervention, pour sa visite annuelle.

- Contrat CUI : Monsieur le Maire informe le conseil que la personne recrutée en CUI en date du 1^{er} septembre a rompu son contrat pendant la période d'essai. Puis il ajoute qu'il a rencontré un nouveau candidat. Celui-ci commencera le 1^{er} octobre prochain. Le contrat CUI consiste à employer une personne de plus de 50 ans aidés à 80 % par l'état. Cet employé sera destiné à l'entretien des bâtiments.

- Groupama : Le Maire indique qu'il a rencontré le responsable Groupama Collectivités afin de faire le point sur les contrats en cours et de procéder à leurs révisions. Il ressort de cette entrevue que le tracteur cédé était non radié et que par conséquent nous continuions à payer une assurance pour ce bien.

- Ancien captage : Le Maire fait part au conseil de la remise en route des pompes de l'ancien captage qui s'est soldée par un échec avec la participation bénévole de Messieurs Bridou, électricien et Plepelic. En effet, l'une des pompes est grillée, et l'autre est bloquée. Les pompes seront relevées prochainement pour travaux de remise en état.

- Visite de la Lyonnaise des Eaux : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le responsable du secteur Seine et Marne Est, et qu'au cours de leurs échanges il a été proposé la mise en place d'un analyseur de chlore afin de réduire les problèmes liés à l'ammonium. Il semblerait que cette solution soit efficace et peu coûteuse. Monsieur OLLAR indique que cette solution ne faisait pas partie des propositions de l'ARS à ce sujet. Il précise qu'il était question d'oxydation, d'oxygénation entre autre, mais qu'il n'y avait pas d'apport de chlore. Monsieur le Maire ajoute que c'est la solution qui a été apportée sur la commune de Villeneuve la Guyard, et que le problème d'ammonium soit solutionné. Un avis sera demandé à la mairie de Villeneuve la Guyard pour avoir des précisions.

- Plan d'eau des graviers : Monsieur DUFOUR indique avoir rencontré une personne de la société Hydro Service, venue présenter la brochure d'une machine faucardant les algues du plan d'eau. L'estimatif des ces travaux s'élève à 18 600,00 € H.T. Il propose que cette personne vienne un samedi matin afin d'effectuer une démonstration.

- Prochaines dates :

- commission d'ouverture des plis : vendredi 3 octobre à 18 h 15
- conseil municipal : vendredi 24 octobre à 20 h 30
- visite des stations de pompage et d'épuration,
des bâtiments communaux pour l'ensemble du conseil :
samedi 11 octobre à 9 h 30.

LA PAROLE AUX CONSEILLERS :

- Il est demandé à ce qu'un petit bilan soit fait pour les nouvelles activités périscolaire après un mois de mise en application. Madame DAUPHIN, adjointe en charge du dossier répond par les informations suivantes. Les activités mises en place semblent plaire aux enfants et rencontrent un vif succès. Après quelques petits réglages, tout se passe bien.

- Il est indiqué que la haie bocagère situé en limite du terrain de foot gêne la visibilité des usagers de la route au carrefour du chemin de Sens et la rue Parmentier. Les arbustes gênant pourraient peut-être être déplacés ou taillés davantage. Monsieur le Maire propose de mettre cet arbuste en biais et non en angle comme actuellement.

La séance est levée à vingt deux heures et trente minutes.

LA PAROLE AU PUBLIC :

- Une administrée demande s'il serait possible que le sentier entre les rues Turgot et Carnot soit entretenu car il y a beaucoup d'orties.

- Un administré signale des nids de poule sur la voie communale n°11 (route entre celle de Balloy et celle de Bazoches). Cela a déjà été signalé, le nécessaire sera fait prochainement.

Le Maire,
S. NEZONDET